



**CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL
UNIVERSITAIRE DE NANCY**



**PROJET PÉDAGOGIQUE
2025-2026**

INSTITUT DE FORMATION DES INFIRMIER(E)S PUERICULTEUR(TRICE)S



RENSEIGNEMENTS UTILES

INSTITUT DE FORMATION DES INFIRMIER(E)S PUERICULTEUR(TRICE)S

CHRU NANCY

1 Rue Joseph Cugnot – Tour Marcel Brot
6^{ème} étage – CO 60034
54035 NANCY Cedex

Direction

Nico DECOCK
Directrice

☎ 03.83.85.13.34
✉ n.decock@chru-nancy.fr

Marie Laure DRIGET
Puéricultrice Cadre Supérieur de Santé
Adjointe à la Direction

☎ 03.83.85.80.72
✉ m.driget@chru-nancy.fr

Secrétaires

Emilie FUMEY

☎ 03.83.85.80.77
✉ puericulture@chru-nancy.fr

Sandrine LOPEZ

☎ 03.83.85.80.73
✉ puericulture@chru-nancy.fr

Formatrices Puéricultrices

Laurence ZILLIG

☎ 03.83.85.80.70
✉ l.zillig@chru-nancy.fr

Aude POMMET

☎ 03.83.85.80.69
✉ a.pommet@chru-nancy.fr

SOMMAIRE

1. LE CADRE DE LA FORMATION	P.1/3
1.1. La finalité de la formation	P.1
1.2. Les objectifs de l'équipe pédagogique	P.1/2
1.3. Le contexte géographique et institutionnel	P.3
1.4. L'équipe pédagogique et administrative	P.3
1.5. Le recrutement des étudiantes	P.3
2. LE DISPOSITIF MIS EN PLACE	P.4/5
2.1. Mise en place d'un suivi pédagogique individualisé	P.4
2.2. Acquisition et développement des savoirs spécifiques	P.4/5
2.2.1. Savoirs théoriques	P.4
2.2.2. Savoirs pratiques	P.4
2.2.3. Formation par le stage	P.4/5
3. L'EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION	P.5/6
3.1. L'acquisition des savoirs	P.5
3.2. Les compétences en stage	P.5
3.3. Les épreuves de synthèse	P.5/6
4. L'EVALUATION DE LA FORMATION	P.6
ANNEXES	
ANNEXE I : PLANNING DE LA FORMATION	P.7
ANNEXE II : LE TABLEAU DES EVALUATIONS	P.10

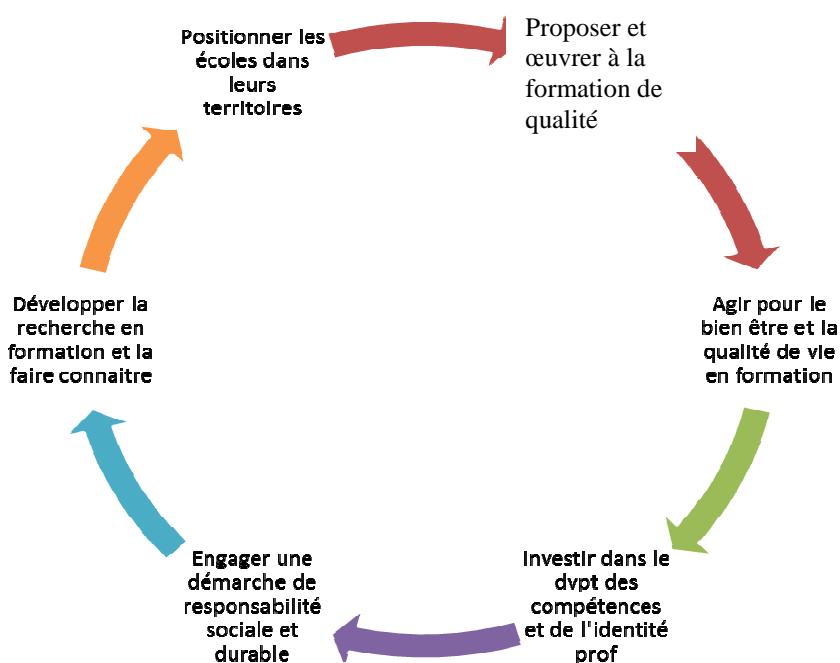
1. LE CADRE DE LA FORMATION

L'évolution des connaissances et des techniques, de la politique de santé en matière de prévention, des conditions de vie, des besoins de la population amène la puéricultrice(eur) diplômé(e) d'État à assumer de nouvelles responsabilités. Pour répondre aux besoins de santé de l'enfant, elle développe des compétences en matière d'éducation, de relation et de gestion dans des secteurs diversifiés tels que les unités de soins pédiatriques, la maternité, la pédopsychiatrie, les établissements d'accueil du jeune enfant, d'enfants en situation de handicap ou de l'Aide Sociale à l'Enfance, la médecine scolaire et les services de Protection Maternelle et Infantile.

1.1. *La finalité de la formation*

La formation vise à former des futures professionnel(le)s, spécialisé(e)s dans les domaines de l'enfance et de l'adolescence, capables d'accompagner la fonction parentale, de prendre en compte les évolutions sociétales et technologiques dans le respect de la singularité de l'enfant et de sa famille, au regard d'un questionnement éthique.

Conformément au projet de formation des écoles de Spécialité, à partir de 2019, l'Institut de Formation des Infirmier(e)s Puéricultrice(eur)s (IFIP) s'engage à



1.2. *Les objectifs de l'équipe pédagogique*

Le dispositif de formation conçu par l'équipe pédagogique a pour but de développer le positionnement professionnel de puéricultrice(eur).

Il tend à :

- Accompagner le processus de professionnalisation ;
- Prendre en compte les besoins de formation individuels et collectifs ;
- Développer une dynamique de formation ;

➤ Développer les potentiels et les capacités personnelles et professionnelles :

- ⇒ à communiquer ;
- ⇒ à collaborer ;
- ⇒ à se questionner ;
- ⇒ à argumenter.

➤ Développer les capacités relationnelles ;

➤ Développer les capacités d'analyse et de synthèse ;

➤ Approfondir la fonction soignante dans les dimensions éducatives et préventives ;

➤ S'initier à la fonction d'encadrement ;

➤ Développer la responsabilité professionnelle individuelle, collective.

L'équipe a également pour objectif de favoriser les apprentissages communs entre élèves et étudiants des différentes écoles et instituts de formation du CHRU afin d'aider au développement de compétences professionnelles complémentaires.

LA FORMATION DES INFIRMIER(E)S PUERICULTRICES DANS LE CADRE DE L'UNIVERSITARISATION

Les 3 écoles de spécialité (IA, IBO, IP) du CHRU de Nancy se sont rapprochées en 2018 et sont devenue, via une organisation commune, devenant ainsi **LECOLE DES SPECIALITES**. Par arrêté du 9 septembre 2021, nous sommes autorisés pour 6 ans à mener une expérimentation d'universitarisation (*nous sommes les seuls en France à mettre en œuvre cette organisation*) qui a débuté en 2020.

Cette organisation est valable pour l'ensemble des étudiants IBO, IA et IP.

Les grands principes :

1. La formation de puéricultrice(eur)s est articulée autour de **l'acquisition des compétences**, sous forme d'Unités d'Enseignements (UE), de stages et par le **développement de la Recherche en Soins**
2. Certaines **instances** des 3 écoles seront regroupées, sauf celles qui concernent le cœur de métier. Dans le contexte d'universitarisation, toutes les évaluations feront l'objet d'une relecture par un Comité de Lecture puis après validation, de l'attribution de crédits européens (**ECTS**) lors d'un Jury Semestriel (JS). Les ECTS attribués (délivrés par l'Université) seront utilisables dans d'autres formations universitaires tout au long de votre vie professionnelle.
3. **Des temps communs de formation sont organisés.** Cela prendra la forme de cours, de travaux présentiel ou distanciel et/ou d'évaluation communs aux 3 écoles. Ces enseignements communs concernent : l'anatomie/physiologie, la sécurité transfusionnelle, la recherche, le raisonnement clinique, les vigilances/gestion des risques, les sciences humaines et le droit.
4. **Pour une meilleure prise en compte de votre rythme de vie personnelle** et afin de **prendre en compte les pratiques de formation à distance (FOAD¹)**, il n'y aura pas cours à l'école les mercredis (durant les semaines de présence à l'école en dehors des semaines d'enseignement commun). Ces temps d'apprentissage et de travail pourront être réalisés à la maison ou au moment et lieu de votre choix. Ce travail d'apprentissage se fera grâce à des documents ressources, des vidéos, des révisions, des cours en ligne sur notre plateforme Theia ou toute forme de travail personnel. Le travail demandé est obligatoire car inclus dans la formation.

¹ FOAD : Formation Ouverte et à Distance

5. Chaque étudiant bénéficie des mêmes **droits** que tout étudiant à l'Université : droit à aménagement des études, à dispense de scolarité, à césure, à suspension des études (cf. procédures spécifiques).

D'autres évolutions sont en construction : exercices communs de simulation par exemple.

1.3. Le contexte géographique et institutionnel

L'IFIP² est situé sur le site de la Tour Marcel Brot à Nancy, au 6ème étage du bâtiment. Sa capacité d'accueil est de 30 étudiant(e)s.

Il est géré par le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy et subventionnée par le Conseil Régional du Grand Est. Il existe 34 écoles de puéricultrice(eur)s en France regroupées avec des IFAP³ au sein du Comité d'Entente des Écoles Préparant Aux Métiers de l'Enfance⁴ dont l'un des objectifs est de « **promouvoir une formation professionnelle de qualité dans les instituts préparant aux métiers de l'enfance** ». Lors de réunions inter régionales, les équipes pédagogiques des 8 écoles du Centre et de l'Est se retrouvent pour des travaux de réflexion autour de la formation et des métiers.

1.4. L'équipe pédagogique et administrative

L'IFIP est sous la responsabilité du Directeur de l'institut (Directeur des Soins) et d'une puéricultrice cadre supérieur de santé, adjointe à la Direction ; une puéricultrice(eur) cadre de santé et une puéricultrice(eur) faisant fonction de cadre sont formatrices à titre permanent. Des professionnels et des enseignants, de disciplines différentes, prennent part à la formation en tant que vacataires.

1.5. Le recrutement des étudiant(e)s

La promotion 2025/2026 compte 26 étudiants titulaires du diplôme d'Etat d'infirmière, issues de 13 IFSI.

Les étudiant(e)s viennent tous de la Région Grand Est.

La promotion se compose de 25 femmes et 1 homme, la moyenne d'âge est de 24 ans.

L'expérience professionnelle en tant qu'infirmier(e) varie de 2 mois à 8 ans.

Cette expérience est acquise auprès d'enfants pour 5 étudiant(e)s (expérience de 2 ans à 8 ans).

2. LE DISPOSITIF MIS EN PLACE

Il participe à l'élaboration de l'identité professionnelle de l'étudiant(e). Dès la confirmation d'entrée à l'institut, les futur(e)s étudiant(e)s amorcent la construction de leur projet de formation puis le développent dans les premiers jours de formation, accompagné(e)s par les formatrices, en tenant compte de leur expérience et de leur projet professionnel (avec prise en compte d'une éventuelle demande de validation des acquis). Les méthodes actives, participatives et semi directives sont privilégiées, notamment les travaux en groupe qui tendent à favoriser :

- Le questionnement personnel et collectif ;
- Le partage des connaissances et des expériences ;
- La compréhension du fonctionnement d'un groupe ;
- La construction d'une identité professionnelle individuelle et collective.

Des temps de travaux personnels guidés (TPG), sont planifiés notamment pour la préparation des épreuves AIMES⁵ et du travail de recherche, ainsi que pour le suivi pédagogique.

² IFIP : Institut de Formation des Infirmier(e)s Puéricultrice(eur)s

³ Instituts de formation d'Auxiliaire de puériculture.

⁴ CEEPAME.

⁵ Action d'Information en Matière d'Education à la Santé.

2.1. Mise en place d'un accompagnement pédagogique individualisé

Chaque formatrice est référente d'un groupe d'étudiant(e)s pour l'année de formation. Ce suivi a pour buts :

- De clarifier les motivations de l'étudiant(e), ses représentations de la puéricultrice(eur) à partir de l'élaboration d'un projet personnel de formation ;
- De mettre en place une relation d'accompagnement centrée :
 - ⇒ Sur les interrogations de l'étudiant(e) nées des différentes situations de formation ;
 - ⇒ Sur la progression de l'étudiant(e) dans ses apprentissages en fonction de ses besoins et/ou demandes ;
- De développer un retour réflexif sur les situations de formation.

Si besoin des contrats pédagogiques individuels sont mis en place entre l'équipe et l'étudiant(e) pour accentuer son accompagnement.

2.2. Acquisition et développement des savoirs spécifiques⁶

2.2.1. Savoirs théoriques

L'équipe pédagogique a fait le choix :

- De développer une approche sociologique et psychologique basée sur différents courants ;
- D'enrichir la formation par des interventions multidisciplinaires, issues d'un partenariat avec les professionnels de terrain ;
- D'adapter le contenu de la formation à l'évolution sociétale et des pratiques.

Les enseignements peuvent se faire par des cours, des TD, des TP, la lecture de livres, d'articles scientifiques... sur des savoirs communs avec les autres étudiants de spécialité ou spécifique au métier de puéricultrice(eur).

2.2.2. Savoirs pratiques

Les travaux pratiques, démonstrations et ateliers sont animés par les formatrices ou des professionnels de terrain. Des ateliers de formation par simulation, en collaboration avec les élèves auxiliaires de puériculture, les étudiants IADE et IBODE peuvent être proposés par l'équipe.

Ces temps d'enseignement sont l'occasion pour les étudiant(e)s de développer des compétences techniques mais également d'échanger sur leurs pratiques et leur positionnement de futur(e)s puéricultrice(eur)s.

2.2.3. Formation par le stage

Le stage, lieu de rencontre avec des situations de travail, est un temps d'apprentissage essentiel.

L'alternance, formation à l'école et formation par le stage, tend à favoriser le transfert des savoirs professionnels.

Dès la première séquence d'enseignement et tout au long de la formation, différents temps collectifs et individuels sont planifiés pour :

- Accompagner la construction et la concrétisation du projet de stage de l'étudiant(e) ;
- Préparer l'entrée en stage ;
- Aider au développement de la compétence professionnelle à travers le stage.

⁶ Cf référentiel d'enseignement

Dans le cadre de leur projet de formation, les étudiant(e)s participent à la construction de leur projet de stage.

Tout(e) étudiant(e) doit justifier, en fin de formation, d'une expérience en service de maternité, néonatalogie, pédiatrie, Protection Maternelle et Infantile et Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant.

Les étudiants justifiant d'une expérience professionnelle dans un de ces secteurs peuvent demander à bénéficier d'une dispense de formation et d'un stage dans une autre discipline.

Un encadrement est réalisé auprès de chaque étudiant(e) par la formatrice référente du suivi pédagogique individualisé.

Lors de chaque retour de stage, des temps d'analyse sont planifiés, par demi-promotion :

- Analyses de pratiques animés par une psychologue pratiquant la supervision ;
- Retour d'expériences en lien avec l'encadrement en stage animé par une formatrice.

3. L'EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION⁷

Chaque Unité d'Enseignement (UE) et chaque stage sont validés par un examen spécifique (cf. référentiel d'évaluation), qui donne droit à l'attribution d'ECTS (Crédits Européens) délivrés par l'Université après avis de la Commission d'Attribution des Crédits qui siège chaque semestre.

3.1. L'acquisition des savoirs

Les connaissances sont évaluées au cours de plusieurs épreuves écrites tout au long de l'année⁸. Certaines sont regroupées et évaluées dans le cadre des 3 contrôles de connaissances imposés par le programme de formation.

Pour chaque UE non validée, une épreuve de rattrapage est proposée afin d'obtenir les ECTS mais sans modifier la note du contrôle de connaissances. Pour l'UE3, cœur de métier, ce rattrapage est obligatoire.

3.2. Les compétences en stage

- ◊ **Les 8 compétences évaluées en stage sont :**
- Évaluer l'état de santé et le développement des enfants et des adolescents
- Concevoir et conduire un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant
- Mettre en œuvre les soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé ;
- Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité ;
- Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance ;
- Organiser et coordonner les soins et les activités de développement et d'éveil pour des enfants et des adolescents ;
- Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants ;
- Rechercher traiter et produire des données professionnelles et scientifiques.

⁷ Cf Principe et méthodologie de l'évaluation

⁸ Cf tableau des évaluations Annexe II

3.3. Les épreuves de synthèse

- ◊ **L'Action d'Information en Matière d'Education à la Santé (AIMES)** évalue les capacités pédagogiques, de communication et d'animation ;
- ◊ **La Résolution d'un Problème de Soin sur le Terrain (RPST)** évalue la capacité à résoudre un problème de soins sur le terrain ;
Lieu : secteur hospitalier ou extra hospitalier déterminé par tirage au sort en début d'année.
- ◊ **Le Travail de Recherche en Puériculture (TREP)** évalue la capacité à mener un travail de recherche.

L'obtention du diplôme d'Etat de puéricultrice(eur) est soumise à la validation :

- des contrôles de connaissances
- des compétences en stage
- des épreuves de synthèse.

4. L'EVALUATION DE LA FORMATION

L'IFIP est engagée dans une Démarche Qualité/Gestion des risques.

Dans ce cadre, les étudiants sont régulièrement sollicités pour donner leur avis sur les enseignements, l'organisation et/ou faire des propositions d'évolution de la formation.

oct-25		nov-25		déc-25		janv-26		févr-26		mars-26		avr-26		mai-26		juin-26		août-26		sept-26	
1	Cours	1	Férié	1		1		1		1		1		1		1		1		1	
2	Cours	2		2	CA	2	Cours	2		2	Cours	2	FOAD	1	Férié	1		2		2	Stage 5
3	Cours	3		3	Stage 1	3	Cours	3		3	Cours	3	FOAD	2	UE 1 -ÉTIQUE	2		2		2	
4		4	UE 5	4		4		4	FOAD	4		4		4		3	FOAD	3		3	
5		5								5	Cours	5		5		4	Cours	4		4	
6		6	DROIT	6		6	Cours	6		6	Férié	6		6		5	Cours	5		5	
7		7				7		7		7	Cours	7		7		6		6		6	
8		8	UE 1	8		8	Cours	8		8	Cours	8	Férié	8		7		7		7	
9		9				9	Cours	9		9	Cours	9		9		8	Cours	8		8	
10		10	FOAD	10		10	Cours	10		10	Cours	10		10		9	Cours	9		9	Stage 5 RPOST
11		11	Férié	11		11		11	FOAD	11		11		11		10	FOAD	10		10	
12		12	Cours	12		12	Cours	12		12	Stage 3 ANNES	12	Cours	12		11	Cours	11		11	
13		13	Cours	13		13	Cours	13		13	Cours	13		13		12	CA	12		12	
14		14	Cours	14		14	FOAD	14		14	Cours	14	Férié	14		13	Stage 4	13		13	
15		15	FOAD	15		15	Cours	15		15	FOAD	15	Stage 3 ANNES	15		14	Férié	14		14	
16		16	UE 1 -UE 6	16		16	Cours	16		16	Cours	16		16		15	Stage 3 ANNES	15		15	Férié
17		17				17	FOAD	17		17	Stage 2	17	UE 4	18		16	Stage 4	16		16	Stage 5 RPOST
18		18				18	Cours	18		18		18		18		17	DROIT	17		17	
19		19	Stage 1	19		19	Cours	19		19		19		19		18		18		18	
20		20	DROIT	21		20	Cours	20		20		20		20		19	Cours	19		19	
21		21				21		21		21		21		21		20		20		20	
22		22	Cours	22		22	CA	22		22		22		22		21	Cours	21		21	
23		23	UE 1	23		23	CA	23		23	Cours	23		23		22	Stage 4	22		22	Colloque TREP
24		24	UE 1 -UE 6	24		24	CA	24		24	Cours	24		24		23	Cours	23		23	Cours
25		25				25		25		25		25		25		24	FOAD	24		24	Cours CC3
26		26	Stage 1	26		26	CA	26		26		26		26		25	Cours	25		25	Fin de formation
27		27	Cours	27		27	Cours	27		27	DROIT	27		27		26		26		26	
28		28	Cours	28		28	FOAD	28		28	Cours	28		28		27	Stage 5	27		27	
29		29	FOAD	29		29	CA	29		29	Cours	29		29		28		28		28	
30		30	Cours	30		30	CA	30		30	Cours	30		30		29	CA	29		29	
31		31	Cours	31		31	CA	31		31	Cours	31		31		30	Stage 4	30		30	

CT : 09/12/25

CC1 => révisions des cours dispensés jusqu'au 30/01/26
CC2 => révisions des cours dispensés jusqu'au 17/04/26
CC3 => révisions des cours dispensés jusqu'au 26/06/26

JS 1 : 10/03/26
JS 2 : 01/09/26
JS 3 : 23/09/26

CV/E : 02/12/25

INSTITUT DE FORMATION DES INFIRMIERES PUERICULTRICES

Répartition du temps de formation IPDE (2 semestres, 60 ECTS)						Principes et méthodologie de l'évaluation	EVALUATIONS	CAC	
CALENDRIER	S1	S2	Total						
	H	H	Heures			TPG (en heures)	ECTS		
UE 1 - SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET DROIT			180			6			
UE 1.1 : Psychologie, Sociologie, Anthropologie	50	30	80	10	2	Evaluation écrite individuelle	Evaluation commune + CC N°2 et 3	N° 2	
UE 1.2 : Santé publique, organisation de la santé et protection de l'enfance	25	15	40		1	Action d'Information en Matière d'Education à la Santé (ALMES)			
UE 1.3 : Communication, projet et encadrement	10		10		1				
UI 1.4 : Education à la santé, pédagogie, tutorat	15	5	20		1				
UE 1.5 : Droit, Ethique et déontologie	10	20	30		1	Evaluation écrite individuelle : étude de cas cliniques	Organisé par Faculté de Droit + CC N°3		
ECTS			6						
UE 2 - SCIENCE PHYSIQUES, BIOLOGIQUES ET MEDICALES			165		5				
UE 2.1 : Anatomie et physiologie intégrées	35		35	10	1	Présentation de groupe à l'oral Autoévaluation en ligne obligatoire	Commun à tous les étudiants de Spécialité en octobre	N°1	
UE 2.2 : Pathologies médicales et chirurgicales de l'enfant	20	80	100		3	Evaluation écrite individuelle	CC N°2 et 3	N° 2	
UE 2.3 : Handicaps	10	20	30		1	Evaluation écrite individuelle			
ECTS			5						
UE 3 - FONDAMENTAUX DE LA PUERICULTURE			130		5				
UE 3.1 : Développement de l'enfant	30		30	10	1	Evaluation écrite individuelle	CC N°1	N°1	
UE 3.2 : Soins périnataux et aux nourrissons	30		30		1	Evaluation écrite individuelle	CC N°1		
UE 3.3 : Diététique et alimentation infantile		30	30		1	Evaluation écrite individuelle	CC N°1		
UE 3.4 : Savoirs pratiques en puériculture	20	20	40		2	Evaluation individuelle liée aux stages	Portfolio	N°1 + 2	
ECTS			5						
UE 4 - EXERCICE SPECIFIQUE DU METIER de PUERICULTRICE			70		4				
UE 4.1 : Gestion d'une structure d'accueil	20		20	10	1	Travaux de groupe autour du management	Quitus	N°2	
UE 4.2 : Vigilance, Qualité, Gestion des risques		30	30		2	Travaux de groupe autour de l'analyse d'un incident critique, d'une fiche d'incident	Commun à tous les étudiants de Spécialité		
UE 4.3 :Partenariats professionnels		20	20		1	Travaux de groupe autour du management	Quitus		
ECTS			4						
UE 5 - ETUDES ET RECHERCHE EN SANTE			70		4				
UE 5.1 Méthodologies de recherche	10		10	10	1	Travaux de groupe avec devoir maison (rendu et corrigé)	Commun à tous les étudiants de Spécialité	N°2	
UE 5.2. Analyse commentée d'articles scientifiques	20		20		1	Evaluation individuelle			
UE 5.3 Langue vivante	15	15	30		1	Présence et participation (semestres 1,2)			
UE 5.4 Informatique	10		10		1	Utilisation des logiciels de bureautique dans les travaux rendus tout au long de la formation			
ECTS			4						
UE 6 - SCIENCES INFIRMIERES			95		4				
UE 6.1. Raisonnement clinique en Sciences Infirmières	35		35	20	2	Elaboration d'un raisonnement de stage sur une situation de stage	Quitus	N°2	
UE 6.2 Intégration des savoirs de la Puer : (semestre 1)	30		30		1	Résolution de Problème de Soins sur le Terrain (RPST)			
UE 6.3 Intégration des savoirs de la Puer (semestre 2)		30	30		1	Du 7 au 18/09/2026			
ECTS			4						
UE 7 - RECHERCHE PARAMEDICALE			35		7				

INSTITUT DE FORMATION DES INFIRMIERES PUERICULTRICES

Répartition du temps de formation IPDE (2 semestres, 60 ECTS)						Principes et méthodologie de l'évaluation	EVALUATIONS	CAC
CALENDRIER	S1	S2	Total					
	H	H	Heures	TPG (en heures)	ECTS			
UE 7. Recherche professionnelle paramédicale	35		35	70	7	Écriture d'un article scientifique à partir d'une sélection d'articles sur un thème professionnel. Soutenance orale lors d'un colloque	Les travaux peuvent être commun à tous les étudiants de Spécialité	N°2
ECTS			7			35		
TOTAL ECTS théorie								
ENSEIGNEMENTS CLINIQUES (STAGES)	10	15	25	140	25	Evaluation des compétences de puéricultrice en pratique et en situation dans tous les stages	Portfolio	N°1 + 2
TOTAL ECTS stage								